Parlement européen

2014-2019



Commission de la pêche

2017/2044(BUD)

4.9.2017

AVIS

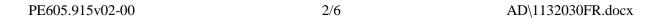
de la commission de la pêche

à l'intention de la commission des budgets

sur le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2018 - toutes sections (2017/2044(BUD))

Rapporteur pour avis: Alain Cadec

AD\1132030FR.docx PE605.915v02-00

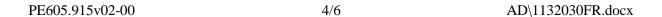


SUGGESTIONS

La commission de la pêche invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes :

- 1. estime que le budget de l'Union pour 2018 devrait prévoir un niveau approprié de crédits de paiement et d'engagement afin de répondre aux besoins de financement de la politique commune de la pêche (PCP);
- 2. insiste sur l'importance de la dimension sociale et économique de la pêche pour les communautés locales dans les régions maritimes et côtières; reconnaît la nécessité de maintenir une réserve financière suffisante afin de permettre aux secteurs de la flotte côtière, artisanale et à petite échelle d'obtenir un financement;
- 3. insiste sur la nécessité de donner la priorité aux projets de création d'emploi et de diversification de l'économie locale, de sorte à valoriser les activités de pêche, ainsi que de protection et de reconstitution des réserves halieutiques et des écosystèmes marins;
- 4. estime que le budget de l'Union européenne devrait prévoir un niveau approprié de crédits de paiement et de crédits d'engagement afin d'éviter des difficultés de paiement et des réductions du budget destiné à la pêche;
- 5. souligne la nécessité de faciliter l'accès des jeunes aux métiers de la pêche à l'aide du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et des autres financements de l'Union;
- 6. insiste pour doter le FEAMP d'un niveau suffisant de crédits de paiement afin de lui permettre d'investir dans la durabilité, la sélectivité et la compétitivité de la flotte de pêche;
- 7. constate que les États membres ont adopté les programmes opérationnels du FEAMP mais qu'ils n'ont pas encore tous nommé les autorités de contrôle, ce qui ralentit l'utilisation des fonds;
- 8. rappelle la nécessité d'assurer un soutien financier suffisant au contrôle des activités de pêche à bord et dans les ports afin de garantir et de faciliter la mise en œuvre correcte de l'obligation de débarquement; demande aux États membres, à cet égard, d'utiliser les ressources disponibles au titre du FEAMP pour mettre en place des mesures de vérification et de contrôle de l'application, essentielles pour la réalisation des objectifs de la PCP;
- 9. réitère l'importance d'avis scientifiques rigoureux et indépendants pour évaluer l'état des ressources halieutiques afin d'adopter des décisions de gestion permettant d'atteindre le rendement maximal durable (RMD); presse les États membres d'utiliser les financements du FEAMP au titre de la collecte des données scientifiques, condition sine qua non d'une prise de décision rationnelle et fondée sur des données scientifiques en matière de politique de la pêche;

- 10. regrette que la gestion directe par la Commission des financements du FEAMP pour les activités de contrôle n'ait pas fonctionné, à cause des réticences des États membres à présenter des projets communs, malgré un taux de cofinancement à leur charge réduit;
- 11. souligne l'importance du rôle de l'Agence européenne de contrôle des pêches (AECP) en ce qui concerne la gouvernance des flottes de pêche et la supervision des contrôles; appelle à assurer un financement suffisant de ses missions;
- 12. considère que la dimension externe de la PCP requiert des prévisions budgétaires réalistes afin de financer les accords de partenariat de pêche durable avec des pays tiers.
- 13. rappelle que les accords de partenariat durable avec des pays tiers ont aussi pour objectif de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).



INFORMATIONS SUR L'ADOPTION PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS

Date de l'adoption	30.8.2017
Résultat du vote final	+: 20 -: 1 0: 2
Membres présents au moment du vote final	Marco Affronte, Clara Eugenia Aguilera García, Renata Briano, Alain Cadec, Richard Corbett, Mike Hookem, Ian Hudghton, Carlos Iturgaiz, Werner Kuhn, António Marinho e Pinto, Gabriel Mato, Liadh Ní Riada, Ulrike Rodust, Remo Sernagiotto, Ricardo Serrão Santos, Isabelle Thomas, Peter van Dalen, Jarosław Wałęsa
Suppléants présents au moment du vote final	Elisabetta Gardini, Czesław Hoc, Verónica Lope Fontagné, Francisco José Millán Mon, Maria Lidia Senra Rodríguez
Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final	Mircea Diaconu, France Jamet

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

20	+
ALDE	Mircea Diaconu, António Marinho e Pinto
ECR	Czesław Hoc, Remo Sernagiotto, Peter van Dalen
PPE	Alain Cadec, Elisabetta Gardini, Carlos Iturgaiz, Gabriel Mato, José Millán, Werner Kuhn, Jarosław Wałęsa
S&D	Clara Eugenia Aguilera García, Renata Briano, Richard Corbett, Ulrike Rodust, Ricardo Serrão Santos, Isabelle Thomas
VERTS/ALE	Marco Affronte, Ian Hudghton,

1	-
EFDD	Mike Hookem

2	0
GUE/NGL	Liadh Ní Riada, Maria Lidia Senra Rodríguez

Légende des signes utilisés:

+ : pour
- : contre
0 : abstention

PE605.915v02-00 6/6 AD\1132030FR.docx